



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 11 juin 2020

- approuvé le 24 septembre 2020 -

---

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Daphné BAVELIER, Nicolas BURRA, Kerstin BRINKMANN, Céline CASTELLINO (point OO uniquement), Martin DEBBANE, Olivier DESRICHARD, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Frédérique GIULIANI, Rita HOFSTETTER, Manuel PERRENOUD, Judith PERROTTET
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Madiha NASIR, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études
<b>Invité(s)</b>	Cellule de crise FPSE (membres CP + Nathalie DELOBBE, Olivier MAULINI, Marina LAGANARO) ; Représentants des étudiants et du CCER
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Loïc BERTHOD, Edith CAMPOS, Alexander FARAH, Georges FELOUZIS, Edouard GENTAZ, Marco HESSELS, Carlos REY, David SANDER, Quentin ZONGO
<b>Ex officio</b>	Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Aline MEYER, Céline TERRAPON – conseillères aux études

### Ordre du jour

0 – COVID19 – Point de situation / discussion

1 – Approbation du PV de la séance du 30.04.2020

2 – Communications de la doyenne

3 – Présentation des nouvelles directives d'organisation des examens

4 – Présentation des comptes 2019 et du budget 2020 par l'administratrice

5 – Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en Sciences et Technologies de l'Apprentissage et de la Formation (MALTT)

6 – Approbation de la liste de cours de TECFA 2020-21

7 – Approbation de la liste des cours du Baccalauréat Universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie (BULP)

8 – Approbation des modifications du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – Approches psycho-éducatives et situations de handicap (MAPESH)

9 – Approbation des modifications du règlement d'études du MAS en psychothérapie psychanalytique

10 – Composition CPA (2020-2024) – proposition de candidats par les représentants étudiants et CCER

11 – Divers

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30.04.2020**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

La plupart des informations restent liées à la crise sanitaire.

### **→ Attaques informatiques**

Des attaques ont lieu en ce moment sur les serveurs informatiques de l'UNIGE (K ; L: ). Les responsables d'équipes seront contactés par le SI FPSE à des fins de vérification des accès/autorisations. Le virus en circulation crypte toutes les informations.

### **→ Formulaire d'évaluation du CCER**

Seul le formulaire officiel disponible sur le [mémento universitaire](#) est valide. Non modifiable, non négociable.

Si le CCER pense que son contenu n'est pas acceptable en l'état, des propositions de modification peuvent être transmises au Rectorat. Il est indiqué que ce n'est pas le formulaire qui pose réellement problème mais son guide d'utilisation. La doyenne répond que ces remarques ont été transmises à la responsable des RH au Rectorat (MC Cors-Huber) et que des propositions peuvent lui être transmises. A son sens, c'est plutôt l'existence même de ce guide d'utilisation qui est discutable et le message véhiculé (côté parternaliste, équivoque, mal rédigé, en tension avec la charte éthique, ..).

### **→ Nouvelles directives pour les examens**

Les modalités doivent être celles de l'année académique en cours. Ci-dessous, la présentation des nouvelles directives adaptées à la situation de crise sanitaire en cours.

## **3. PRÉSENTATION DES NOUVELLES DIRECTIVES D'ORGANISATION DES EXAMENS**

La complexification de l'évaluation des enseignements a mené la Faculté à édicter depuis 2011 des directives internes d'organisation. Les modifications apportées tiennent compte de l'évolution des contraintes et des exigences liées à l'évaluation, notamment celles relevant des mesures spéciales, de la gestion des copies d'examen, ainsi que des reports d'examen. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> version proposée, elle remplace celle de juin 2019. Les nouvelles directives seront disponibles sur l'intranet des étudiants de la Faculté.

## **4. PRÉSENTATION DES COMPTES 2019 ET DU BUDGET 2020**

**Concernant l'état des comptes 2019** : la Faculté présente une économie en 2019. Les chiffres présentés sont impactés par le versement rétroactif de l'annuité 2016. L'économie réelle réalisée est légèrement supérieure aux chiffres présentés.

**Concernant le budget 2020** : Le budget de la Faculté est en augmentation d'un peu plus de 500 KCHF. Cette augmentation inclut l'obtention par la FPSE d'un poste de Professeur déjà prévu dans le cadre de la COB4 et d'un poste de collaborateur-trice scientifique.

## **5. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION (MALTT)**

Les modifications proposées sont, pour l'essentiel :

- La suppression de la limite de deux semestres pour obtenir les crédits des cours spécifiques exigés aux candidat.es issus d'autres disciplines que la psychologie et les sciences de l'éducation lors de l'admission (art. 4.5 et 19.1.a).
- La modification de l'article 17.1 relatif à la direction de mémoire. L'objectif étant d'élargir la possibilité de direction et de co-direction.

Par ailleurs, la révision du texte a été effectuée en langage épïcène conformément à la directive concernée du [mémento universitaire](#).

Soumis au vote, le projet de modification du règlement d'études de la maîtrise universitaire en sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (MALTT) est approuvé à l'unanimité (16 voix).

## **6. APPROBATION DE LA LISTE DES COURS 2020-21 DE TECFA**

A noter : un.e enseignant.e NN pour le semestre de printemps 2021

Soumise au vote, la liste des cours 2020-21 de l'unité TECFA est approuvée à l'unanimité (16 voix).

## **7. APPROBATION DE LA LISTE DES COURS DU BACCALURÉAT UNIVERSITAIRE PLURIDISCIPLINAIRE EN LINGUISTIQUE ET PSYCHOLOGIE (BULP)**

Pour rappel, le BULP est un diplôme permettant l'accès à la procédure d'admission de la Maîtrise en logopédie pour les étudiants en Lettres.

Ne suscitant ni commentaire, ni question, soumise au vote, la liste des cours 2020-21 du Baccalauréat universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie est approuvée à l'unanimité (16 voix).

## **8. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES ET DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION – APPROCHES PSYCHO-ÉDUCATIVES ET SITUATIONS DE HANDICAP (MAPESH)**

Les modifications proposées concernent la refonte du règlement d'études en trois textes distincts :

- 1 le règlement d'études (informations cadres)
- 2 une directive interne (informations d'organisation et d'évaluation)
- 3 une convention de stage (droits et devoirs des parties, organisation, signatures)

Elles sont, pour l'essentiel :

- L'introduction d'un article (article 15) concernant les stages. Il décrit les trois stages prévus par le plan d'études et renvoie à la directive interne pour les conditions d'organisation et de validation,
- La modification de l'article 10.5 en conséquence de ce qui précède,
- L'introduction d'un article 16 (Devoirs et éthique) qui permet de prévoir, à l'article 15, la possibilité d'exclure un.e étudiant.e en cas de manquement grave et avéré aux règles et devoirs déontologiques en vigueur (article 15.6)
- La modification de l'article 14.3 pour être en conformité avec les autres règlements facultaires qui prévoient que les étudiant.e.s doivent s'annoncer auprès de l'enseignant.e un mois avant le début de la session d'examens en cas de rattrapage d'un cours reporté pour juste motif.

Par ailleurs, la révision du texte a été effectuée en langage épïcène conformément à la directive concernée du [mémento universitaire](#).

Soumis au vote, le projet de modification du règlement d'études de la maîtrise universitaire en sciences de l'éducation – approches psycho-éducatives et situations de handicap (MAPESH) est approuvé à l'unanimité (16 voix).

## **9. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MAS EN PSYCHOTHÉRAPIE PSYCHANALYTIQUE**

Afin de répondre aux exigences fixées par l'OFSP dans le cadre de l'accréditation des fières en psychothérapie, le cursus de formation postgrade en psychothérapie psychanalytique proposé conjointement par l'Université de Lausanne et par l'UNIGE correspond à un MAS en psychothérapie psychanalytique. Les règlements et plans d'études soumis pour validation concernent **quatre des huit CAS** proposés au sein du MAS en psychothérapie psychanalytique, deux étant gérés par l'UNIGE, les deux autres par l'UNIL.

Chaque année, deux de ces CAS sont proposés (un par Université). Les règlements d'études de ces CAS reprennent les dispositions prévues dans le règlement d'études du MAS, tout en tenant compte des règles et procédures propres à chaque institution gestionnaire. Les règlements d'études des quatre autres CAS seront soumis aux différentes instances ultérieurement.

Soumis au vote, le projet de modification du règlement d'études du MAS en psychothérapie psychanalytique est approuvé à l'unanimité (16 voix).

## **10. COMPOSITION CPA(2020-2024) – PROPOSITION DE CANDIDATS PAR LES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS ET DU CCER**

CCER : conformément à l'accord de « bonnes pratiques » relatif à l'alternance entre les Sections, B. Fouquet-Chauprade est remplacée par Julien Chanal (B. Fouquet-Chauprade devient le membre CCER de la Section non membre mais « invité permanent »).  
Les étudiants n'ont pas de candidat.e à proposer pour le moment.

La Commission de planification académique (CPA) 2020-2024 est donc composée de

Membre du décanat : **Mireille Bétrancourt, doyenne**

Professeur-e-s : **Daphné Bavelier ; Abdeljalil Akkari ; Charles Heimberg ; Juan-Manuel Falomir Pichastor**

CCER : **Julien Chanal**

Étudiant.e : **à venir**

Invité.e permanent.e : **Barbara Fouquet-Chauprade (CCER)**

Soumise au vote, la proposition de candidat du CCER dans la Commission de Planification Académique (CPA) de la Faculté [mandat 2020-2024] est approuvée à l'unanimité (16 voix).

## **11. DIVERS**

\* Quid de la Commission Ethique ?

↳ Problématique de la *recherche dans les écoles* : pas encore de réponse

+ les recherches de Master devraient aussi être traitées ...

La Commission du DIP est un réel problème, son opacité est assez inacceptable.

La doyenne répond que comme cela a déjà été indiqué aux membres du Conseil participatif, les démarches se feront désormais auprès de la [Commission Ethique Universitaire - CUREG](#)

Pour l'instant, c'est encore la [Commission Ethique de la Faculté](#) qui traite les dossiers mais effectivement la transition s'avère compliquée pour la Recherche dans les écoles.

NB - Coronavirus - [Recommandations et consignes FPSE](#)

GE/ 10.09.2020/ M. Philippe